



## Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Montréal, le 23 octobre, 2006

### **Condos proposés sur terrains « protégés » d'un écoterritoire Échange de terrains des Rapides du Cheval Blanc va à l'encontre d'un décret de Québec**

Un décret du Cabinet de Québec qui date de décembre 2005 proscrit la vente ou l'échange de terrains d'écoterritoires publics de l'île de Montréal. Le décret affirme que les écoterritoires, incluant le Rapides du Cheval Blanc, font partie d'une « liste d'équipements et infrastructures d'intérêt collectif » qu'on ne doit pas aliéner, i.e. vendre ou échanger. (Voir en attache, une copie d'un document décrivant le décret).

Malgré ce décret, le 23 mai, le conseil de ville de Montréal a approuvé un échange de terrains publics qui font partie de l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc à Pierrefonds-Roxboro, et ce, afin de permettre à un développeur de construire un projet résidentiel d'envergure dans l'écoterritoire.

Par la suite, le conseil d'agglomération de Montréal a voté lors de sa réunion du 31 août (agenda item 42.07) qu'on enlève une portion du Cheval Blanc de la « liste d'équipements d'intérêt collectif » du décret de Québec. En effet, le vote a fait en sorte qu'une portion des espaces verts protégés de l'écoterritoire du Cheval soit assignée à Pierrefonds-Roxboro pour que l'arrondissement puisse approuver un projet de développement pour ces terrains. Et ce, malgré le décret du gouvernement de Québec.

Très inquiet de voir de tels gestes aller à l'encontre du décret de Québec, la Coalition Verte a demandé à la ministre des affaires municipales d'investiguer ces votes impliquant les terrains de l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc. Une réponse formelle de la part du ministre n'a toujours pas été reçue par la Coalition Verte. (Voir copie de la lettre au ministre ci-dessous).

En même temps, la Coalition Verte attends pour une réponse de l'ombudsman de Montréal suite à une demande d'intervention que la Coalition Verte lui avait soumise le 1<sup>er</sup> août dernier. Cette demande demandait une investigation sur divers aspects reliés au développement dans l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc, en particulier le fait que la ville pousse agressivement, et sans consultations publiques quelconques, ses plans de développement dans un écoterritoire qui devrait être 'protégé' (Visitez [www.greencoalitionverte.ca/issues.htm](http://www.greencoalitionverte.ca/issues.htm) pour voir les documents soumis à l'ombudsman).

#### **Source :**

David Fletcher      514) 683-7864;    514) 502-5341 (cellulaire)  
Sylvia Oljemark    514) 332-9146  
Lewis Poulin        514) 332-9146

#### **Liens additionnels utiles**

Pour l'agenda du 31 août du conseil d'agglomération, cherchez l'item 42.07 dans le document suivant :  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/portail\\_fr/media/documents/Conseil\\_agglo\\_060831.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/portail_fr/media/documents/Conseil_agglo_060831.pdf)

Pour voir la lettre de la Coalition Verte à la ministre des affaires municipales allez à :  
<http://www.greencoalitionverte.ca/documents/20060914%20Lettre%20Ministre%20Affaires%20Municipales%20Coalition%20Verte%20fr.pdf>